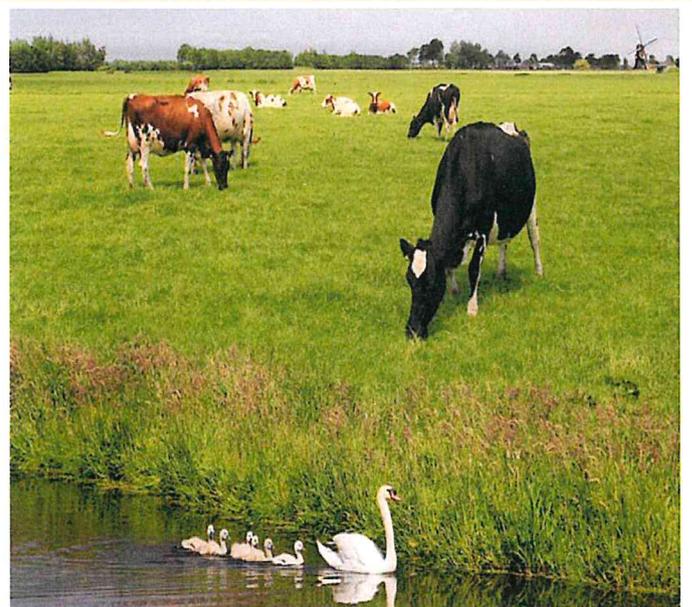
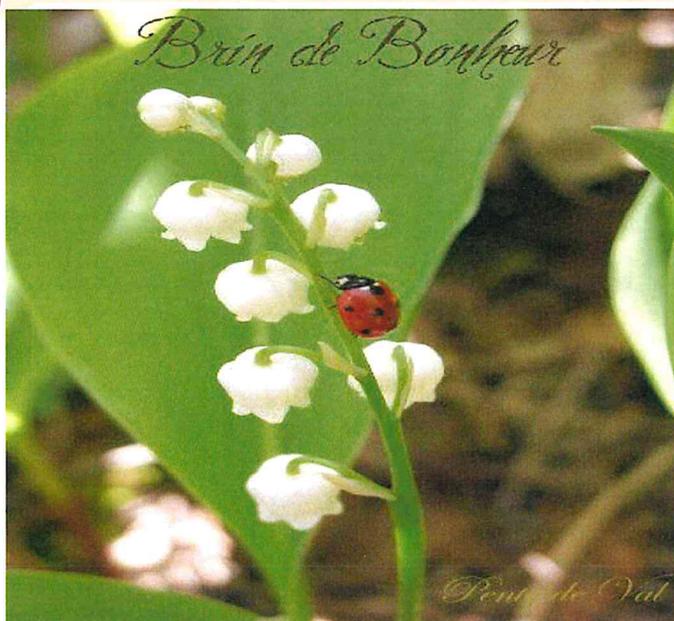
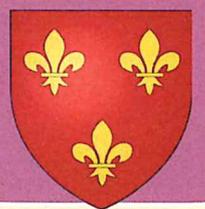




LIERCOURT AU FIL DES JOURS N° 16

MAI 2024



Extraits des réunions du Conseil municipal



LE BULLETIN MUNICIPAL DE LIERCOURT

Séance du 20 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt janvier à 10 heures 00, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Philippe WALRAVE, maire.

Sont présents: Philippe WALRAVE, Bruno BARBIER, Stéphane DUPONT, Thierry SCHULTZ, Vincent SEL-LIER, Rose LECAT-BAILLET, Dominique HUBERT, André TETU, Marie-Line BALESSENT

Représentés: Paul Cayeux par Bruno Barbier

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Marie-Line BALESSENT

* DE_03_2024 : Sortie de la CABS

Cet ordre du jour, attendu de tous, est présenté par la lecture d'un texte rédigé par le Maire.

Le voici : « Aujourd'hui, il nous faut aborder les difficultés financières qui sont les nôtres depuis la fusion des communautés de communes, de l'Abbevillois, Baie de Somme Sud et région d'Hallencourt. Il nous faut encore aborder les relations difficiles de l'exercice des compétences dans cette communauté d'agglomération « Baie de Somme ».

Manifestement et avec une grande certitude, cette fusion a, des effets très néfastes, sur les dotations globales de fonctionnement et sur les composantes de cette DGF que sont la DSR P (Dotation de Solidarité Rurale de « péréquation »), DSR C (Dotation de Solidarité Rurale « cible »), DNP (Dotation Nationale de Péréquation), DCRT (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle). J'ai reçu un courrier de Madame Nathalie Brodin du Département finances et fiscalités locales très détaillé qui atteste de la dégradation de la DGF suite à notre fusion. La dégradation des dotations aux petites communes, dans le cadre d'une fusion en communauté d'agglomération, est un phénomène connu de toutes et tous. Lors d'une réunion que j'ai eue au ministère des collectivités territoriales le 14 novembre 2023, les représentants de la DGCL convoqués à cette réunion et des éminents spécialistes des finances à l'association des maires ruraux de France (Messieurs Bertrand Hauchecorne et Luc Waymel) ont confirmé la corrélation des effets et si ce constat est dressé, le ministère n'envisage pas de revoir les conditions très néfastes de ces fusions en communauté d'agglomération.

Si, cette fusion n'est pas la cause de tous nos problèmes, puisqu'entre 2014 et 2017, nous avons déjà subi, une baisse de 30 % de la DGF, dans le cadre de l'effort demandé aux collectivités dans le redressement des finances publiques, elle nous amène maintenant dans des conditions d'exercice, très difficiles voire impossibles, du fonctionnement et de l'investissement dans notre village.

Depuis 2014, c'est un véritable pillage de nos dotations, toutes les baisses cumulées sont de l'ordre de 45 000 euros, encore l'année dernière nous avons perdu 3272 euros. Je fais chaque année le tableau récapitulatif pour l'ensemble des 43 communes, la situation est compliquée dans de nombreuses communes.

Dans ce contexte inflationniste, où depuis 2014, il nous aurait fallu entre 30 et 40 % d'augmentation, nous avons 40 % de baisse, comme le dit la locution « à l'impossible nul n'est tenu ».

Le cas de la commune d'Allery, qui a retrouvé, après son départ, une certaine aisance budgétaire, après avoir subi, elle aussi une chute, est l'exemple même d'une solution pour notre village.

Concernant le volet finances, il faut signaler que la commune apporte, entre les taxes d'habitations, les taxes foncières et les dotations de l'état au prorata de la population, une somme de 90 000 à 95 000 euros chaque année au budget de la CABS, alors compte-tenu du peu de compétences éligibles à notre cause, nous contribuons beaucoup plus que nous bénéficions, des services, des aides de la CABS.

Si le volet finances, est dans le cas présent, le critère essentiel, de notre volonté, il existe aussi des relations difficiles et des difficultés à comprendre l'état de dégradation de notre patrimoine et les difficultés à maintenir le village dans un état correct et agréable à nos habitants. Les élus font des efforts considérables sur les indemnités, les employés travaillent dans des conditions précaires (pas de local de service, pas de toilettes, pas de coin repas, impossibilités de fournir du matériel correct et en état de marche, souvent ils utilisent du matériel personnel, pas ou peu de matériel de signalisation pour les nombreux incidents de nos routes à grande circulation) voilà le quotidien de toutes les personnes au service de la population et je veux, ici, les remercier de leur très grande mansuétude.

Aujourd'hui, je reste toujours incompris sur le caractère ciblé de nos dépenses de la CABS et on ne peut durablement continuer sur un développement du territoire aussi décousu qui laisse des populations à l'écart. Pas de volonté, de prendre les dépenses

du canal d'assèchement, l'absence de diversité dans la programmation sur les recettes GEMAPI, absence d'une véritable prise en charge des eaux pluviales, être toujours écarté, pour des raisons douteuses, des différents projets tel le Pays d'art et d'histoires, installation des belvédères, mise en valeur ENS espace naturel sensible.

Un profond sentiment d'inutilité dans les conseils communautaires où la configuration, des élus en très grand nombre d'une commune emporte systématiquement ses propres intérêts, le fait de devoir être sous la présidence de la même commune, où, là encore la ruralité sera toujours sous le joug des priorités urbaines. Un président qui usurpe mes idées, notamment celui du projet de territoire, celui du fond de concours. Dans ce même projet de territoire, l'indifférence sur ma proposition de revenir en communauté de communes qui aurait pu être la solution d'une meilleure relation, d'un meilleur climat. Les différents projets successifs, PREST, Projet de territoire, SCOT, sans parler du PLUI, qui ne sont que des documents sans valeur ajoutée, qui n'amènent aucune amélioration concrète et durable, juste de la poudre aux yeux, juste pour endormir, pour embrouiller le cerveau et laisser croire que l'on s'occupe de nous. Dans cet EPCI, la parole rurale est sans valeur, le poids rural inexistant et la gestion se fait à marche forcée contre nos besoins réels, un EPCI axé sur le tout urbain et le tout tourisme.

Notre volonté de rejoindre la communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre, en dehors de nous être profitable dans la dotation globale de fonctionnement, est cohérente dans le sens géographique et dans les relations intercommunales qui sont déjà établies depuis plusieurs années avec une gestion qui est difficile aujourd'hui mais une plus grande équité territoriale.

Nous dépendons effectivement du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de la région de Pont-Rémy avec le captage et le siège social sur le territoire de Pont-Rémy, le SIA Val de Somme (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Somme) avec la station d'épuration et le siège social à Pont-Rémy. La gare SNCF qui nous est quasiment commune et une offre, de services publics (poste, crèche), médical (médecin, infirmier, pharmacie) et commercial (boulangerie, coiffeur, supermarché...), utilisée par le plus grand nombre de nos habitants.

Il nous faudra revoir, la carte scolaire, là encore, nous n'avons pas obtenu la solidarité des communes voisines et de fait, nous n'avons aucune amertume à quitter le RPI.

Pour toutes ces raisons, l'intérêt est grand, les inconvénients relativement minimes, de quitter une communauté d'agglomération trop indifférente à notre situation,

où, l'aménagement du territoire est trop souvent défavorable aux petites communes.

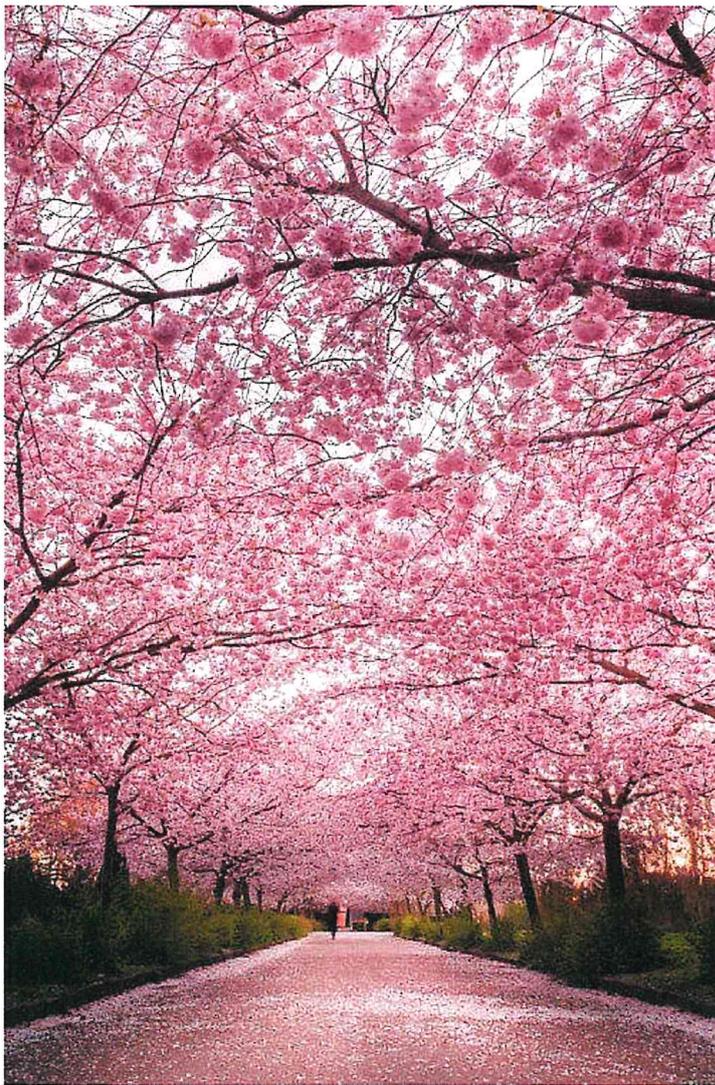
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers communautaires, nous vous demandons de vous prononcer sur cette volonté d'adhésion à la communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre, nous vous demandons d'être conscients des difficultés qui sont les nôtres et de ne pas faire d'ingérence à la décision des conseillères et conseillers municipaux de notre commune. »

Des explications et informations complémentaires, sont apportées à la demande des conseillers, tout au long de cette présentation, avec notamment des chiffres, consultés directement via les sites dédiés aux finances publiques.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la sortie de la commune de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, demande le retrait de la commune de la CABS (Communauté d'Agglomération Baie de Somme).

Résultat du vote : Adoptée (Votants : 10 Pour : 10)



Extraits des réunions du Conseil municipal



LE BULLETIN MUNICIPAL DE LIERCOURT

Séance du 23 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mars à 10 heures 00, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Sont présents: Philippe WALRAVE, Bruno BARBIER, Stéphane DUPONT, Thierry SCHULTZ, Vincent SELLIER, Paul CAYEUX, Rose LECAT-BAILLET, Dominique HUBERT, André TETU, Marie-Line BALESSENT

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Marie-Line BALESSENT

DE_06_2024 - VOTE DES TAUX COMMUNAUX DES TAXES FONCIERES POUR L'ANNEE 2024

- Vu le code général des collectivités territoriales,
 - Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
 - Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023 mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il présente des simulations avec une augmentation du taux d'imposition et expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer les taux d'imposition en 2024 à :
 - Taxe foncière (bâti) 44.85 % (variation : 10 %)
 - Taxe foncière (non bâti) 31.21 % (variation : 10 %)
 - Taxe d'habitation 8.64 % (variation : 10,75 %)

Résultat du vote : Adoptée (Votants : 10 Pour : 10)

Si l'augmentation est toujours une décision difficile, le maire en expose ci-après les quelques impératifs auxquels, il nous faut répondre et qui nous imposent un équilibre budgétaire.

Le 1er impératif, est celui de l'explosion des coûts de l'électricité, nous avons en 2023, 9 800 euros de dépenses et les premières factures font état d'un triplement du kilowatt/heure, ainsi il faut inscrire pour l'année 2024, une dépense de 19 000 euros sur le poste de l'électricité.

Le deuxième impératif, fait suite à mon rendez-vous en Sous-Préfecture, le 22 Janvier 2024, où, face à nos soucis financiers et nos baisses de dotations de l'Etat, la Sous-Préfète nous demande de faire une évolution des taxes directes locales, qui seraient selon sa vision, inférieures aux autres communes et que dans un refus de notre part, elle viendrait au contrôle du budget de la commune avec des majorations sévères. Alors, il est préférable de faire un effort moindre que de se voir infliger une lourde augmentation.

Le troisième impératif, vient du refus de la Communauté d'Agglomération de nous laisser sortir pour rejoindre la Communauté de communes du Ponthieu-Marguenterre. Le maire explique, à ce sujet, que nous aurions eu un accroissement important de notre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et nous aurions pu se passer de la hausse des taxes directes locales.

Les membres du conseil municipal comprennent ces obligations, dont nous sommes le plus souvent assujettis et acceptent cette évolution. Les mesures effectuées depuis 2014, sur les économies des postes de dépenses, ne nous permettent plus de subvenir au fonctionnement de la commune.

Nous sommes désolés que la bonne gestion de notre budget, depuis des années, ne soit pas reconnue par l'Etat et nous n'admettons toujours pas les différences de dotations entre des communes d'une même strate.



DE_07_2024 - Délibération portant institution de la taxe d'aménagement

Le Maire de Liercourt expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités :

- d'instauration par le conseil municipal de la taxe d'aménagement ;
- de fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement ;
- d'instauration par le conseil municipal d'exonération de taxe d'aménagement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3 % sur le territoire de Liercourt.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Résultat du vote : Adoptée (Votants : 10 Pour : 10)

La taxe d'aménagement est un impôt. Il sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements.

Pour quels travaux la taxe d'aménagement est-elle à payer ?

La taxe d'aménagement vous est demandée pour les opérations suivantes :

- Travaux de construction, de reconstruction, d'agrandissement d'un bâtiment
- Aménagement ou installation (par exemple : un parking extérieur, une piscine, une éolienne, des emplacements de camping)
- Changement de la destination. Il existe 5 types de destinations : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre, d'un local exonéré en un local soumis à la taxe (par exemple, transformer un local agricole en un logement) Elle est à payer à la suite d'une autorisation d'urbanisme :
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Déclaration préalable de travaux
- Mode de calcul : (surface de construction X base forfaitaire de 914 euros X taux d'imposition de la commune)

DE_11_2024 - RPQS : Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable SIAEP Pont-Rémy

Le syndicat nous demande de donner notre avis sur le rapport du délégataire VEOLIA. Le CGCT impose par son article L 2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Le SIAEP, par la réunion du 22 Novembre 2023 a adopté le rapport et demande à toutes les communes adhérentes de délibérer également.

Le rapport présente les compétences liées au service (production, transfert, distribution), les communes adhérentes (Bray les Mareuil, Eaucourt, Liercourt, Pont-Remy, Epagne-Epagnette, Erondelle), la date de fin de contrat (31/12/2023), le nombre d'habitants desservis (3 571/hab en 2022), (3592/hab en 2021), le nombre d'abonnés (1 607 en 2022), (1 602 en 2021). Les volumes d'eau produit (168919/m3 en 2022), (166130/m3 en 2021) soit + 1,7%, eaux souterraines dans le volume produit (100%).

Les volumes consommés (131884/m3 en 2022), (139903m3 en 2021) pertes (37035/m3), les volumes vendus (128832/m3 en 2022), (136257/m3 en 2021), le linéaire de réseaux de desserte (42,92 km au 31/12/2021).

Part fixe de la collectivité dans l'abonnement (36 euros en 2022), (36 euros en 2023).

Part proportionnelle dans le prix au m3 (0,06 euros/m3 en 2022), (0,06 euros/m3 en 2023).

Part fixe du délégataire dans l'abonnement (31,48 euros en 2022), (33,12 euros en 2023).

Part fixe du délégataire dans le prix au m3 (1,0508 euros/m3 en 2022), (1,0921 euros/m3 en 2023).

Taux de TVA 5,5%

Redevance agence de l'eau (0,092 euros/m3) prélèvement à la source et (0,35 euros/m3) pollution domestique.

Prix au m3 TTC (2,23 euros en 2022, (2,26 euros en 2023), soit 1,4 % de hausse pour une consommation de 120m3.

Le conseil municipal après avoir entendu l'ensemble des données de ce rapport

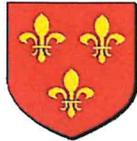
- décide de valider ce rapport qui n'amène pas de remarques particulières importantes. La hausse est relativement modérée, un effort sera demandé sur le rendement du réseau qui se situe autour de 78 % du volume consommé par rapport au volume produit, même si le réseau reste performant au regard des autres réseaux nationaux.

- valide le RPQS de l'exploitant.

Résultat du vote : Adoptée (Votants : 10 Pour : 10)



Extraits des réunions du Conseil municipal



LE BULLETIN
MUNICIPAL DE LIERCOURT

Séance du 13 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le treize avril à 10 heures 00, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Sont présents: Philippe WALRAVE, Bruno BARBIER, Stéphane DUPONT, Thierry SCHULTZ, Vincent SEL-LIER, Paul CAYEUX, Rose LECAT-BAILLET, Dominique HUBERT, André TETU, Marie-Line BALESSENT

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Stéphane DUPONT

I- DELIBERATIONS

DE_12_2024 Vote du compte administratif - Liercourt

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de WALRAVE Philippe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par WALRAVE Philippe après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

	Investisse- ment		Fonctionne- ment		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 782.24		9 997.66		16 779.90
Opérations exer- cice	10 800.40	20 527.76	155 707.81	171 109.75	166 508.21	191 637.51
Total	10 800.40	27 310.00	155 707.81	181 107.41	166 508.21	208 417.41
Résultat de clôture		16 509.60		25 399.60		41 909.20
Restes à réaliser	26 883.00	14 000.00			26 883.00	14 000.00
Total cumulé	26 883.00	30 509.60		25 399.60	26 883.00	55 909.20
Résultat définitif		3 626.60		25 399.60		29 026.20

Analyse sur le compte administratif de 2023:

Le compte administratif a dégagé un excédent de 15401,94, encore une fois sur des efforts conséquents de gestion au plus juste de nos dépenses, des efforts des élus sur les indemnités, des efforts des conseillers sur la gestion de la location de la salle, nous avons reconstitué un peu de CAF (15401,94), capacité d'autofinancement, la seule condition obligatoire pour permettre des investissements, des travaux et le remplacement de matériel usagé.

Toutes les dépenses sont contractées au maximum, l'étape suivante, est une faillite des comptes de notre commune et une impossibilité

de faire fonctionner et d'entretenir notre village et une dégradation constante, des bâtiments, de la voirie et de l'état général encore une fois l'état qui gaspille largement, n'a aucune pitié, aucune empathie, pour des élus qui s'engagent au quotidien sans moyens disponibles.

Après avoir été reçu, au ministère, après avoir interpellé, la ministre Dominique Faure au congrès des maires le 28 Mars à Amiens, rien ne change, car ils connaissent nos problèmes, mais ne sont pas en capacité d'y répondre. Pour augmenter la dotation des petites communes, il faudrait baisser la dotation des villes qui ont le plus, là politiquement c'est difficile voire impossible.

DE_15_2024 Vote du budget primitif

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Liercourt,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Maire présente le rapport suivant :

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Liercourt pour l'année 2023 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

Section d'investissement

En recettes à la somme de : 76 521.90 Euros

En dépenses à la somme de : 76 521.90 Euros

Section de fonctionnement

En recettes à la somme de : 190 557.60 Euros

En dépenses à la somme de : 190 557.60 Euros

Analyse sur le Budget Primitif de 2024:

Vous le savez certainement, après un rendez-vous avec la sous-Préfète, nous devons faire, encore plus, encore plus d'efforts, au risque d'être sous tutelle et de voir notre fiscalité directe locale fortement augmenter ou si notre fiscalité n'augmentait pas, nous ne serions plus en capacité de faire fonctionner ou d'investir dans notre commune.

En attendant, une modification de la dotation globale de fonctionnement, qui ne viendra peut-être pas et qui est aujourd'hui, profondément injuste, il nous faut prendre des mesures sévères et impopulaires.

Oui, la dotation globale de fonctionnement est injuste, dans notre commune, elle est en baisse pour la 10ème année consécutive quand dans d'autres communes elle augmente chaque année.

Personne ne comprend cette absurdité, que des communes puissent avoir plus de 400 euros de l'état par habitant quand d'autres ont seulement 100 euros.

Aujourd'hui, la sous-préfecture a pris conscience de notre très gros effort, sur l'augmentation des impôts fonciers (+10 %), devant cet mesure difficile, elle nous promet un soutien indéfectible, sur l'aide à nos emplois de la commune, sur l'aide à nos factures énergétiques et sur le financement de nos travaux de l'église, j'espère que cet engagement sera tenu, devant la contribution de nos habitants et l'injustice de l'Etat.

L'augmentation des impôts fonciers nous apportera, une recette de 9 800 euros, cette recette va malheureusement être, très vite absorbée par l'augmentation du kilowatt/heure, (multiplié par trois).

Vous savez que je voulais quitter la Communauté d'Agglomération Baie De Somme, cela aurait résolu tout nos problèmes malheureusement le Président Demarthe n'a pas souhaité nous redonner les moyens nécessaires à une gestion correcte de notre village, **la fusion de 2017 reste le point de tous nos ennuis financiers, ni l'EPCI, ni l'état, en ont conscience et nos habitants sont les grands perdants de cette fusion.**

DE_16_2024 Approbation du projet d'achat d'une tracteur tondeuse et balayeuse

Monsieur le Maire informe que le tracteur- tondeuse actuel, de marque Kubota, acheté en 2014, d'une valeur de 6490 € arrive en fin de vie, malgré toutes les réparations effectuées.

Il est le seul outil actuellement utilisé par les agents communaux, pour l'entretien de tous les espaces verts dont la large surface de l'étang communal. Aussi, l'entretien des voies est une problématique chaque année (passage de tracteurs, un seul agent titulaire à temps non complet...), de nombreuses rues sont à entretenir ainsi que la route départementale où le trafic est devenu plus dense.

Il convient donc de prévoir son remplacement. Les entreprises consultées, préconisent un matériel plus adapté que l'ancien tracteur, jugé insuffisant, et plus performant, mais cela a un coût beaucoup plus important.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- approuve l'opération, d'acheter un matériel professionnel adapté pour l'entretien des espaces verts et des voies ;
- sollicite l'accompagnement financier du Département de la Somme ;
- approuve le plan de financement prévisionnel.



Monsieur Stéphane Dupont et le Maire reviennent sur une réunion en date du 02 Avril 2024, concernant le SIA VAL DE SOMME.

Lors de cette réunion, prévue pour le vote du compte de gestion, du compte administratif et du budget primitif, **il fallait évoquer les problèmes budgétaires du SIA VAL DE SOMME et plusieurs mesures ont été envisagées et validées pour améliorer les finances.**

Une augmentation de la contribution des communes, elle est actuellement de 17 euros par habitant, la proposition est de la fixer à 20 euros par habitant. Pour Liercourt cela donne 349 habitants à 17 euros soit 5933 euros en 2023 et 349 habitants à 20 euros soit 6980 euros en 2024.

Les maires de Eaucourt et Liercourt sont assez inquiets pour le budget des communes respectives sachant que les dotations de l'état ont encore baissé cette année mais les membres présents acceptent l'augmentation.

Une taxe de raccordement est envisagée, pour les nouveaux logements construits en dehors du programme concerté pour l'eau de l'agence de l'eau (toute construction qui serait en dehors du schéma d'assainissement du SIA. Les membres présents sont conscients que la gratuité du raccordement au réseau d'assainissement, est un des soucis important dans l'équilibre budgétaire actuel. Une taxe de 2000 euros est donc instaurée, pour les logements nouveaux sur les réseaux qui sont déjà en service.

La présidente demande une augmentation sur la part syndicale du prix de l'eau, de 1,68 euro, il passerait à 1,83 euro, là encore, nos habitants seront lourdement impactés. Nous sommes aujourd'hui sur un prix de l'eau autour des 8 euros le m³, quand au niveau national, il est de 4,59 euros. On peut comprendre les soucis financiers du syndicat, devant la baisse des subventions depuis plusieurs années, sur les premières tranches travaux, les subventions étaient autour de 70 %, elles sont aujourd'hui autour de 35 %. Ce qui est beaucoup moins compréhensible, c'est l'absence d'engagement des politiques territoriales du département ou de la région sur un enjeu essentiel, celui de la préservation de l'eau.

Le syndicat a également instauré, un forfait sur la consommation de l'eau en fonction de la composition du foyer, pour celles et ceux qui ont des consommations trop faibles, laissant supposer la présence d'un puit artésien. 25 m³ pour 1 personne, 50 m³ pour 2 personnes et 75 m³ pour plus de 2 personnes à l'année.

Monsieur Stéphane Dupont et Madame Marie-Line Balesdent, reviennent sur une réunion du SIAEP syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable, du Mardi 09 Avril 2024:

Réunion prévue également pour le vote des, compte de gestion, compte administratif et budget primitif. Pas de remarques particulières sur les différents budgets sur une situation financière saine.

Par ailleurs, le syndicat souhaite mener la chasse aux puits artésiens, une note sera distribuée aux habitants pour régulariser les puits artésiens qui ne seraient pas déclarés, le syndicat prévoit une amende de 15 000 euros en cas de fraude.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, **tous les puits, anciens ou nouveaux, doivent être déclarés.**

Elle est autorisée pour toute consommation humaine dans la mesure où elle est soumise à une analyse. Dans le cas contraire, elle est interdite pour les usages domestiques, hormis les toilettes, mais est autorisée pour les usages non domestiques (arrosage, etc...).

En cas d'utilisation d'une autre ressource en eau par l'abonné, le règlement de service prévoit la possibilité pour les agents du service d'eau potable d'accéder aux propriétés privées pour procéder au contrôle des installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement, puits et forages.

Stéphane et Marie-line, ont demandé la situation sur les difficultés de débit de nos poteaux incendie. Sur le sujet, les investigations n'ont rien donné sur un éventuel problème au niveau du passage à niveau de Pont-Remy. Nous avons à l'heure actuelle des poteaux non conformes au service du SDIS 80.

Le Maire se charge d'avertir, le SDIS 80 de cette non conformité, il nous faut absolument retrouver un débit correct de nos poteaux. Je vous rappelle que le coût de la redevance incendie pour le SDIS 80 est de 8133 euros chaque année à la charge de la commune. Au cours de la réunion, chaque village fait état de ses travaux, il apparaît sur les consultations du réseau par le délégataire Véolia, que des travaux seraient urgents sur des canalisations anciennes sur la commune de Epagne-Epagnette, pour un coût de 600 000



Extraits des réunions du CCAS



LE BULLETIN MUNICIPAL DE LIERCOURT

Le maire revient sur une réunion au SMAECA, syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du canal d'assèchement, le 08 Avril 2024 à Longpré les corps saints :

Réunion consacrée, bien entendu, aux compte de gestion, compte administratif et budget primitif.

Par ailleurs décision sur les réponses des entreprises concernant le plan de gestion du canal pour les années 2024/2025 et 2026.

La consultation était en 3 lots distincts.

LOT 1: restauration du canal d'assèchement coût maximal de 160 000 euros sur 3 ans

LOT 2 : entretien du canal d'assèchement coût maximal 80 000 euros sur 3 ans

LOT 3: entretien des fossés annexes coût maximal de 15 000 euros sur 3 ans

Prise de parole donnée au public:

Madame Clothilde Longuet, après avoir entendu, l'achat du matériel pour l'entretien de la commune demande d'en faire un usage correct et une utilisation réfléchie pour préserver la durée de vie, d'un achat devenu possible par la contribution des habitants.

Madame Longuet, nous signale également des passages de voitures nombreux le week-end sans justification d'emprunt de la rue du château, le maire demandera des passages de la gendarmerie sur une rue qui n'est pas forcément assez suivie.

Monsieur Matthieu Longuet, nous signale un arbre sur le bas-côté du chemin latéral sous la voie de chemin de fer, avec le risque d'obstruer le fossé mais également par risque d'accrochage.

Il nous signale aussi, l'utilisation fréquente de quads dans les marais et des barrières qui restent ouvertes avec le risque compréhensible pour la sécurité du troupeau.

Et pour finir, le propriétaire des chevaux, utilise la rue du château pour entretenir et seller les animaux, là encore le risque de blesser un cheval par le passage d'une voiture ou d'un tracteur, est réel. Le maire va demander au responsable des chevaux d'envisager, ces opérations à l'intérieur de la pâture, pour le bien de tous.

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 11 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Philippe WALRAVE, Bruno BARBIER, Rose LECAT-BAILLET, Roselyne ROQUIGNY, Jacques DESENCLOS, Paul CAYEUX, André TETU, Martine TETU, Vincent SELLIER, Patricia HOUILLIEZ

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Rose LECAT-BAILLET

Le Président avant d'aborder les comptes administratifs et le budget primitif, demande aux membres présents de respecter une minute de silence pour rendre hommage à Monsieur Guy Marcassin qui nous a quitté dernièrement. Le président qui lui a rendu hommage lors de la cérémonie religieuse, souligne, la longévité de Monsieur Marcassin, il était dans son 7ème mandat de membre du CCAS. Par ailleurs, il tenait beaucoup à participer aux différentes manifestations du CCAS, il avait une profonde reconnaissance aux personnes qui s'engagent aux services des citoyens, il faisait l'unanimité sur sa gentillesse et sa bonne humeur.

Objet: Vote du compte administratif - Ccas Liercourt - 2024 DE 01

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de WALRAVE Philippe

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par WALRAVE Philippe après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				3 213.64		3 213.64
Opérations exercice			3 982.09	4 158.00	3 982.09	4 158.00
Total			3 982.09	7 371.64	3 982.09	7 371.64
Résultat de clôture				3 389.55		3 389.55
Restes à réaliser						
Total cumulé				3 389.55		3 389.55
Résultat définitif				3 389.55		3 389.55

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Après que le président se soit retiré, sous la présidence de M. Cayeux Paul, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Vote du budget primitif - 2024 DE 04

Le Président présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 du CCAS DE LIERCOURT,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du CCAS DE LIERCOURT pour l'année 2023 présenté par son Président, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 5 489.55 Euros

En dépenses à la somme de : 5 489.55 Euros

Modification manifestations :

Après l'approbation du Procès-Verbal du 26 Février 2024, les membres du CCAS décident de ne pas renouveler la bourse aux vêtements, la réservation de la salle des fêtes du 27 Octobre est annulée. Sur le concours de manille, une date est réservée pour le Samedi 1er Mars 2025, le concours de 2024, n'a pas rencontré un grand succès mais pour l'année prochaine, une communication de la manifestation sera anticipée et sur plusieurs supports, panneau, journaux et radio.

Organisation de la pétanque du Samedi 27 Avril et la Brocante du Dimanche 28 Avril 2024 :

L'achat des courses se fera pour les deux journées, les deux manifestations étant organisées pour le CCAS. Monsieur Barbier se charge de la commande des fûts de bière, de l'eau, orangeade et soda.

Madame Houlliez se charge de la commande des merguez 15kgs, saucisses 15kgs, côtelettes 8kgs et steak haché 20 pièces. Madame Houlliez se charge aussi de la commande de pain Prévoir 60 kg de frites, se renseigner sur le prix le plus favorable.

Le dimanche de la brocante des croissants seront disponibles aux visiteurs et exposants.

Le matin de la brocante, le café est offert aux exposants.

Le tarif pour les boissons est de 2 euros.

Le tarif des repas est de 6 euros pour un américain (merguez ou saucisse ou côtelettes ou steak haché)-frites, une merguez-frites, une saucisse-frites et une côtelette-frites. Pour la pétanque, le rendez-vous est fixé à 12h00 au « Petit-Marais ». Pour la brocante, le rendez-vous est fixé à 06h00 au « Petit-Marais ».

Le succès rencontré sur l'année précédente sera bien entendu, lié aux conditions climatiques. Il faut croiser les doigts sur cette réussite dont dépend l'équilibre budgétaire du CCAS. Cette année, la liste des personnes concernées pour le bon d'achat et le repas des aînés, est de 84 personnes soit 4 personnes en plus. Alors, les recettes sont espérées pour assurer le maintien de ces deux actions du CCAS.



Chasse aux œufs de Pâques



Information sur la journée de "Hauts de France propres":

L'association des chasseurs et la municipalité ont organisé, le Samedi 16 Mars 2024, une journée de nettoyage de la nature.

Les organisateurs sont heureux du grand nombre de participants. Après le café d'accueil, à 9 h et la remise du matériel de ramassage (gants, chasuble, sacs poubelles), les différents groupes se sont partagés l'ensemble du village.

Au retour, on a répertorié une vingtaine de sacs poubelles soit environ 300 kg de déchets divers. Si les volumes sont moins importants, le respect de la nature et l'engagement des jeunes générations font la satisfaction des organisateurs.





séquence d'abattage d'arbres dangereux devant la salle des fêtes.

La municipalité remercie les consorts de Madame Firmin Béatrice d'avoir répondu à notre sollicitation sur l'abattage de quelques arbres dangereux, devant la salle des fêtes et sur le côté de la rue de l'Oppidum. Ces arbres étaient dangereux pour la salle des fêtes, pour la circulation des usagers et pour le réseau de télécommunication avec l'arrivée de la fibre sur les poteaux, les conséquences seraient plus impactantes et coûteuses.

L'année dernière, déjà, nous avons convenu, avec les consorts, de la création d'une digue de protection le long de l'ancien restaurant.

Je leur adresse encore tous mes remerciements et toute ma reconnaissance, d'être à nos côtés au service de nos habitants et de leur sécurité.

Le Maire et son conseil municipal



ELECTIONS EUROPEENNES

Les prochaines élections européennes auront lieu entre le 6 et le 9 juin 2024, en fonction de la réglementation électorale de chaque pays. Les électeurs français seront appelés aux urnes le **dimanche 9 juin 2024 (samedi 8 juin pour le continent américain et les Caraïbes)** pour élire les représentants français. Les députés européens sont élus au suffrage universel direct à un tour.

La composition du **Parlement est actualisée avant chaque élection** sur la base des données démographiques les plus récentes. Le 13 septembre 2023, les eurodéputés ont approuvé la décision du Conseil européen **d'augmenter le nombre de sièges de 705 à 720** pour la prochaine législature. La nouvelle répartition des sièges est modifiée pour douze pays de l'UE, notamment pour la **France** qui sera représentée par **2 eurodéputés supplémentaires**, soit un total de 81 députés.

L'actualité de votre commune en temps réel et en 3 clics !



1 Téléchargez l'application "PanneauPocket"

2 Recherchez votre commune

3 Cliquez sur le cœur pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Gratuit, sans création de compte, sans récolte de données personnelles

Disponible sur smartphone, tablette et ordinateur app.panneaupocket.com

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE © PANNEAUPOCKET 2021



France Services
Proche de vous au quotidien

On vous accueille !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

PROCHAINES PERMANENCES France SERVICES :

-LUNDI 13 MAI 2024 de 09H30 à 12H00

-LUNDI 10 JUIN 2024 de 09H30 à 12H00

SALLE DES FÊTES DE LIERCOURT



Orange,
j'enrage!

Collectif des usagers victimes de pannes internet et téléphone

Des habitants du village n'ont plus de réseau ORANGE depuis plus de six mois, le maire est intervenu, auprès du responsable ORANGE, auprès des élus (députés et Sénateurs), auprès de la Préfecture et de la Sous-Préfecture et pourtant le problème perdure, c'est incompréhensible et inadmissible de laisser des personnes sans moyens de communications et surtout en cas d'urgence. Dans le cas présent, il ne faut pas invoquer le vol de câbles, c'est tout simplement un profond mépris des communes rurales

N'hésitez pas à nous signaler si les problèmes persistent